Finance islamique

L’islam repose sur des principes à la fois éthiques, moraux, sociaux, et religieux pour défendre l’égalité, l’équité et le bien-être de toute la société. L’islam incite à l’honnêteté, à la confiance, au respect de l’autrui et à la justice sociale. La finance islamique, elle, puise ses fondements des préceptes (leçons) de la Charia et offre un modèle à la fois rentable et éthique.

Le terme finance islamique recouvre ainsi l’ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la loi coranique, qui supposent l’interdiction de l’intérêt, de l’incertitude, de la spéculation, l’interdiction d’investir dans des secteurs considérés comme illicites (alcool, tabac, paris sur les jeux, etc.), ainsi que le respect du principe de partage des pertes et des profits.

La finance islamique s'appuie sur un modèle d'intermédiation bancaire à taux zéro. C'est par conséquent une finance dite libre d'intérêt. Elle nécessite en outre l'adossement de toutes les transactions à un actif tangible tout en étant fondée sur le partage des profits et des pertes. Elle regroupe toutes les techniques qui permettent de mettre des fonds à la disposition d'un agent économique pour répondre à ses besoins à court ou à long terme, sans violer l'interdiction absolue de recevoir une rémunération sous forme d'intérêts ni les autres principes fondamentaux édictés par le droit musulman.

La finance islamique au Maroc commençait à faire ses pas timidement en 2007. Bank Al-Maghrib a établi le cadre réglementaire des produits islamiques, la dénomination choisie pour ces produits était « produits alternatifs »: la Mourabaha, la Moucharaka et l’Ijara, des produits qui devraient permettre d'élargir la gamme de services bancaires et de contribuer à une meilleure bancarisation de l'économie.

Mourabaha est un contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre moyennant une marge bénéficiaire convenue d'avance, le règlement par le client se fait en un ou plusieurs versements, à une date ultérieure, ne dépassant pas 48 mois. L’établissement joue alors le rôle d’intermédiaire financier entre l’acheteur et le vendeur.

Pour ce qui est de Moucharaka, il s’agit d’un contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. Les deux parties participent aux pertes à hauteur de leur participation et aux profits selon un prorata prédéterminé.

Enfin, pour ce qui est de l’Ijara, il s’agit d’un contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble à la disposition d'un client. L’Ijara s’apparente à un crédit-bail ou contrat de location en finance classique

L’année 2017 marque un tournant majeur de la **finance islamique au Maroc**. En effet après de longues années d’attente, les premières banques islamiques ont finalement pu ouvrir leurs portes au Maroc et ont monté leur filiale islamique, après avoir obtenu leur agrément.

Depuis son lancement, la performance de la finance participative au Maroc affiche une progression à un rythme prometteur. Selon les chiffres de Bank Al-Maghrib en 2019, il existe 128 agences relevant des différentes banques participatives contre 100 agences en décembre 2018. Le même rythme de croissance a été enregistré pour les comptes à vue qui sont chiffrés

à 78 497 contre 56 918 sur la même période. Concernant les dépôts à vue des banques et fenêtres participatives, 2,188 MMDH ont été enregistrées en septembre 2019 contre 1,546 MMDH à fin 2018 et les dépôts d'investissement ont atteint 163,3 MDH. Finalement et sur même période, les encours de financement Mourabaha des banques et fenêtres participatives ont atteint 7,83 MMDH contre 4,55 MMDH à fin 2018.

La création des banques participatives au Maroc constitue une opportunité inédite de bancarisation de grandes masses de public marocain ayant été toujours contre l'ouverture des comptes bancaires au sein des banques classiques. En guise de conclusion, l'industrie de la finance participative au Maroc constitue une source de financement et un levier important au développement de l'économie marocaine vu l'opportunité qu'elle donne. Il se trouve indispensable de parler de la crise du Covid-19 et leur impact sur la finance participative au Maroc et dans le monde entier, toutefois l'État serait nécessaire à l'avenir de s'intéresser et de contribuer au :

- Renforcement du cadre fiscal et réglementaire,
- La diversification de l'offre des produits et des services dans ce secteur.
- Finalisation du projet de l'assurance TAKAFUL tout en respectant les 3P.
- Renforcement de l'écosystème des banques participatives.
- Assurer les bonnes conditions pour garantir la réussite de cette industrie.
- Prendre en considération l'impact de la crise du Covid-19 dans ce secteur.

Certes ne nous pouvons pas nier que le Maroc essaye d'avancer et d'investir dans ce secteur d'activité mais les choses avancent lentement, ce qui nous pousse à poser la question suivante : ***Est-ce que l'État et ces organismes vont réussir à compléter l'écosystème des banques participatives dans les plus brefs délais malgré cette crise sanitaire ?***

crowdfunding

Introduction:

Parmi les problèmes auxquels les entrepreneurs sont confrontés dès le début de leur initiative entrepreneuriale figure l'apport d'un capital financier extérieur.
En effet, malgré l'existence de maintes sources de financement comme le prêt bancaire, la micro-finance etc. Les initiatives entrepreneuriales qui nécessitent des sommes plus petites pour commencer comptent généralement sur leur environnement proche (amis, famille) ou encore, misent sur l'épargne propre. Afin de dépasser ce problème de financement inhérent et en profitant du développement des nouvelles technologies d'information et de communication, certains entrepreneurs ont commencé à compter sur Internet pour demander l'aide financière du grand public « crowd ». Cette nouvelle orientation a donné lieu à une nouvelle technique de financement connue sous l'appellation de «crowdfunding». A la différence du financement traditionnel où le financement d'une entreprise, d'un projet ou d'une entreprise impliquait de demander à quelques personnes de grosses sommes d'argent,

⇒ Le présent travail comporte (3) chapitres :

I) Le crowdfunding : concept, fonctionnement et typologie

1.1Concept :

Le concept de crowdfunding (connu également sous le nom de financement par la foule ou financement participatif). C'est-à-dire l'appel ouvert à la collecte de fonds. Cette technique consiste à utiliser **internet** comme un canal mettant en relation les porteurs de projets « entrepreneurs », *collecteurs de fonds*, qui demandent l'aide financière avec les *bailleurs de fonds*, qui souhaitent investir ou simplement subventionner les projets des entrepreneurs. Le Crowdfunding a été utilisé pour la première fois pour financer des projets culturels de petite taille (musique, cinéma), par la suite le concept a pénétré d'autres domaines et le nombre des projets financés par la foule a connu une augmentation considérable.



1.2 Mode de fonctionnement du crowdfunding :

Le principe de base du crowdfunding est le recours aux nouvelles technologies d'information et de communication et plus précisément à Internet.

Le crowdfunding a principalement lieu sur les plateformes spécialisées dédiées à la levée de fonds, c'est-à-dire les plates-formes basées sur Internet qui relient les collecteurs de fonds aux bailleurs de fonds dans le but de financer un projet particulier

Figure 1. Mode de fonctionnement du crowdfunding

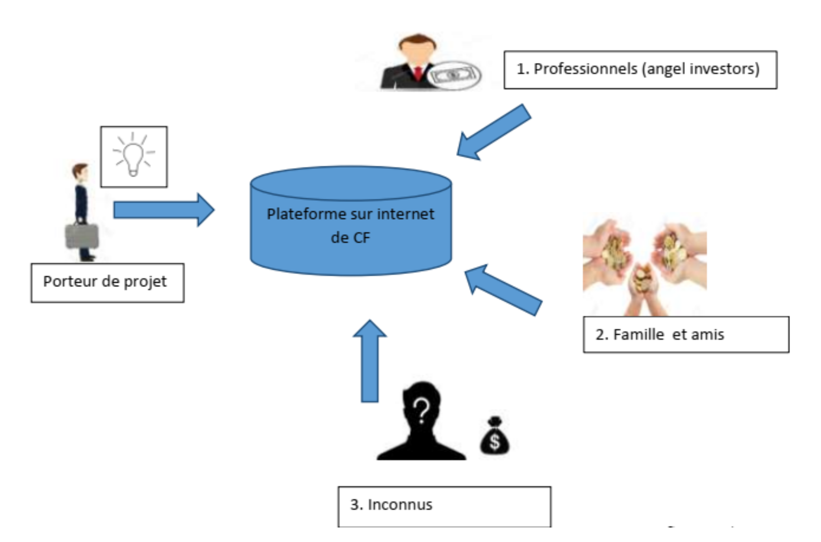


Figure 2.processus de collecte

1.3 Typologies du crowdfunding :

Dans cette partie, nous présentons la diversité des modèles de financement participatif, puis le processus de collecte de fonds et enfin la diversité des porteurs de projets.

Le modèle basé sur le don. Ce modèle est utilisé pour financer des causes dans des domaines aussi variés que le sport, la culture ou l'humanitaire. Sur les plateformes valorisant ce modèle, les internautes trouveront les projets de nombreuses associations qu'ils peuvent décider de soutenir par le versement d'un don.

Le modèle basé sur la contrepartie. Dans ce modèle, les internautes versent une contribution pour soutenir un projet présenté sur une plateforme en échange d'une contrepartie préalablement définie. Cette contrepartie peut prendre diverses formes allant de la simple récompense à une participation aux bénéfices. On distingue trois catégories de contreparties. Dans la première catégorie, les individus sollicités effectuent des versements dans l'attente d'une récompense matérielle ou intangible (remerciements, invitations, T-shirts, etc.). Dans la deuxième catégorie, les contributeurs attendent comme contrepartie un exemplaire du produit qu'ils ont permis de financer; le financement participatif prend alors la forme d'un préachat. Enfin, dans la troisième catégorie, il y a une participation aux bénéfices; devenus coproducteurs ou coéditeurs, les individus espèrent un retour financier.

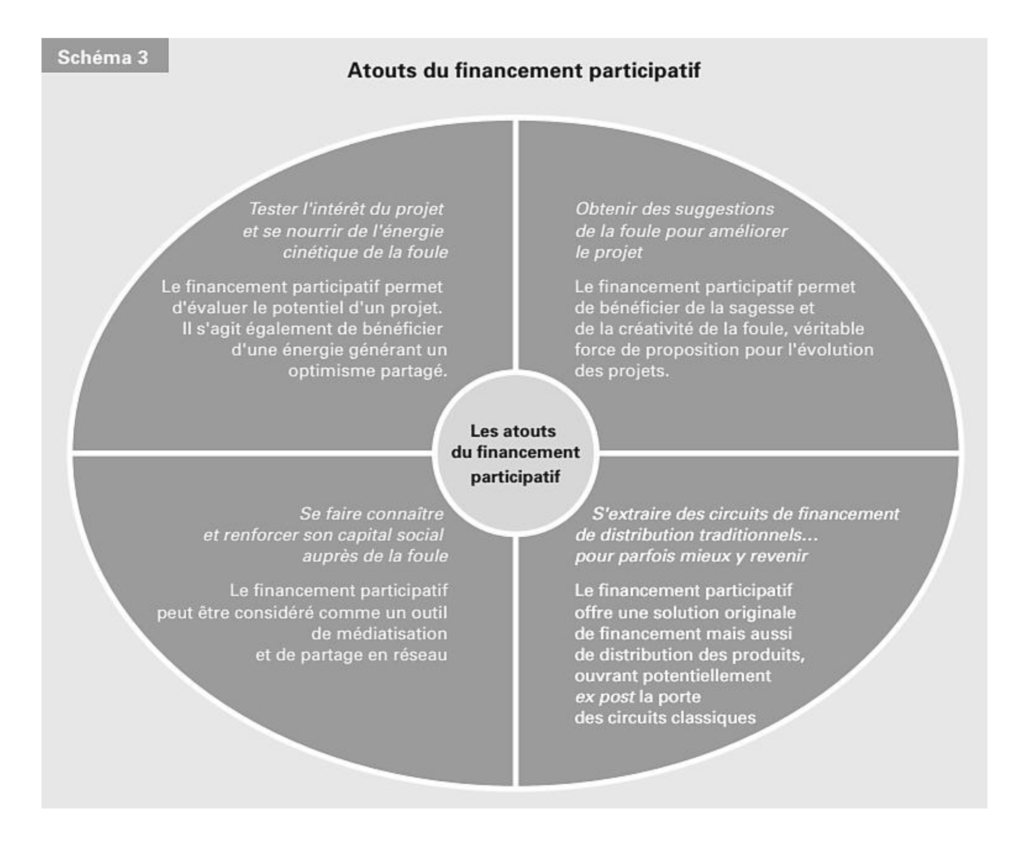
Le modèle basé sur l'investissement. Les plateformes qui adoptent ce modèle proposent aux internautes de financer des projets présélectionnés par un comité d'experts et de devenir des actionnaires de la société qui sollicite des fonds.

Le modèle basé sur le prêt. En échange de leur apport, les soutiens attendent un remboursement à une échéance convenue avec ou sans le versement d'intérêts

II) Le financement participatif: atouts, risques

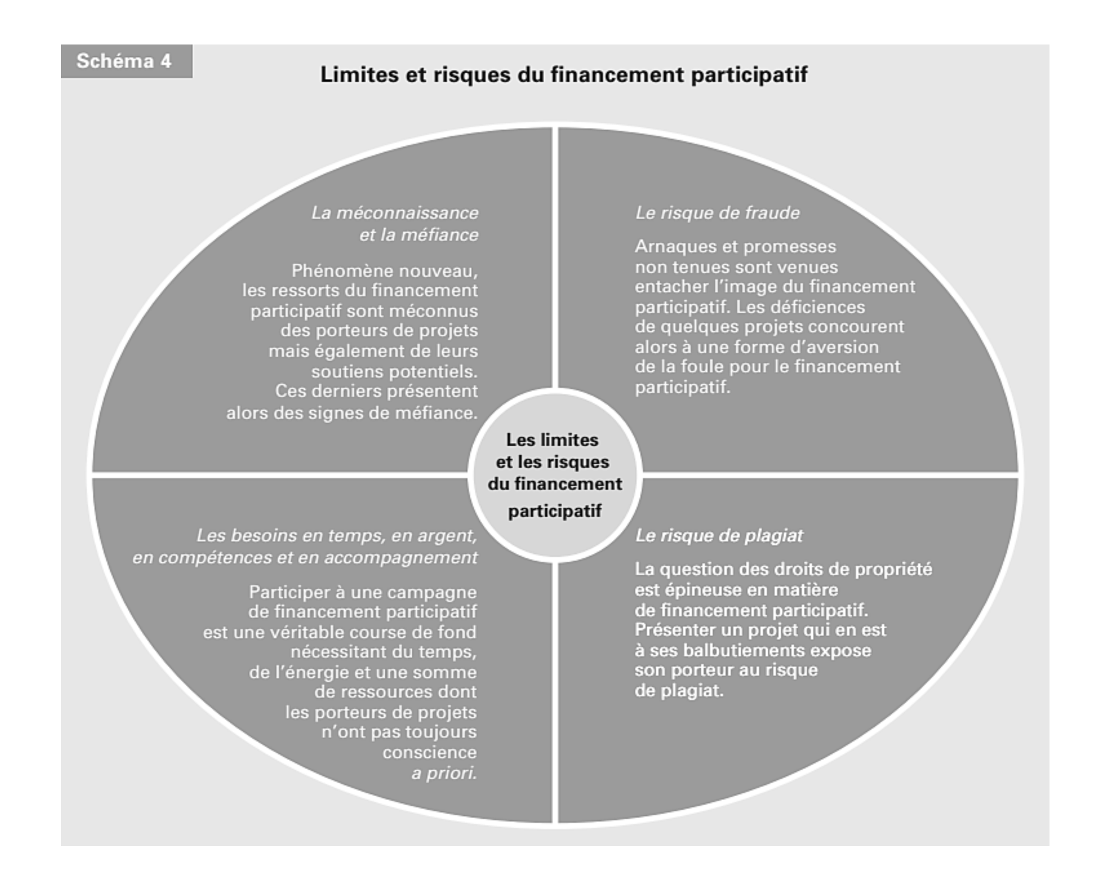
2.1. Les atouts :

En plus de permettre de récolter des fonds, le financement participatif présente de nombreux atouts



2.2. Les Limites et Les Risques du financement participatif :

Si le financement participatif apparaît comme un modèle possédant de nombreux atouts, notre recherche met également en lumière plusieurs inconvénients susceptibles d'en freiner le développement



III) Le crowdfunding au Maroc :

Au Maroc, le jeune entrepreneur aura désormais moins de tracasseries pour accéder à une source potentielle de financement, le crowdfunding, ou financement participatif. Depuis le 10 février 2021, cette pratique est désormais encadrée par la législation marocaine. En examen au parlement depuis 2018, le projet de loi n°15-18 relatif au financement collaboratif a été adopté par la Chambre des représentants. « Ce nouveau cadre juridique devra contribuer à la mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des très petites, petites et moyennes entreprises et des jeunes porteurs de projets innovants. Il devra également permettre la participation active des financeurs potentiels aux projets de développement du pays via un mécanisme de financement simple, sécurisé et transparent ».

Une opportunité pour le Maroc de rayonner en Méditerranée et en Afrique
L'intérêt du crowdfunding pour le Maroc ne se limite pas à des impacts sur son développement local et à l'échelle nationale. Le crowdfunding offre, aujourd'hui, au Maroc l'opportunité d'être un pionnier et un leader de cette nouvelle industrie à l'échelle africaine .En créant des conditions favorables au développement du crowdfunding, le Maroc favorisera l'émergence de champions du crowdfunding africain et pourrait devenir un « Hub » africain pour les FinTech.

Assurance takaful

Le secteur d'assurance constitue un levier de développement et un simulateur de la croissance à travers la collecte et l'injection des flux financiers dans les rouages de l'économie. Le secteur d'assurance représente un secteur parmi les plus actifs au Maroc. En effet, le Maroc se classe en bonne position sur le continent africain,. Ce constat est dû aux différentes tendances qui ont marqué ce secteur durant ces dernières années (concentration, libéralisation, bancassurance…).

Dans un contexte de crise financière et de rejet moral des dérives capitalistes, la nécessité de développer un système alternatif au système conventionnel s'impose de plus en plus et s'affirme par la croissance de la demande aux produits islamique, permettant à la population musulmane de vivre en harmonie avec sa croyance religieuse.

Les assurances sont devenues un acteur primordial dans la vie économique contemporaine. Sans l'intervention des assurances plusieurs secteurs courent des difficultés dans le rouage de
leur machine. Cela est dû aux garanties offertes qui fournissent une épargne importante contre
les risques et les aléas de la vie. Après l'émergence vertigineuse de la finance islamique dans le monde musulman et non musulman et l'instauration de l'assurance islamique « Takaful » qui est un produit important de la finance islamique constitué de plus en plus dans les pays musulmans, le Takaful est considéré comme étant une forme d'assurance conforme à la charia.

L'assurance Takaful est un modèle d'assurance islamique basé sur les principes d'assistance mutuelle et de contribution volontaire. Ce modèle implique la séparation des fonds des actionnaires et des assurés, la distribution des bénéfices techniques aux assurés, la conformité des actifs d'investissement à la Chariaa ainsi qu'une certification par un conseil de la Chariaa. Les modèles d'exploitation diffèrent selon le mode de rémunération de l'opérateur Takaful.

Le takaful vient du mot arabe «kafalah» qui signifie un accord d'entraide et de solidarité entre les membres d'une communauté en cas de perte ou de dommage subis par l'un d'entre eux. C'est un concept global qui peut se traduire par celui de garantie mutuelle ou d'indemnisation entre membres d'un groupe qui sont à la fois assureurs et assurés. Il prône le partage équitable des risques et des bénéfices, une forme de finance associative.

L'assurance Takaful se distingue fondamentalement de l'assurance conventionnelle du fait que, les primes sont considérées comme des «contributions» à un fonds commun établi dans le but de répartir le risque de survenance d'un événement défavorable touchant un membre du groupe.

L'assurance takaful est donc une garantie mutuelle, basée sur les principes de la finance islamique qui sont :

- le partage des risques entre les parties au contrat
- la matérialité: toute transaction doit avoir une "finalité matérielle", liée directement ou indirectement à la transaction économique réelle
- la non-exploitation: les transactions financières ne doivent jamais donner lieu à l'exploitation d'une des parties contractantes
- l'interdiction de financer le "haram" ou les activités illicites en rapport avec la production de boissons alcoolisées, le porc, la pornographie, les jeux de hasard.

Concernant Les Business Modèles du Takaful on distingue entre ;

- ***Wakala :*** (commission de Gestion) Dans le cadre de ce type de contrat, l'opérateur (la compagnie *Takaful*) perçoit des frais. Pour la gestion du volet souscription de ses activités .Ce modèle est essentiellement utilisé au Moyen Orient
- ***Mudharaba :*** Fondamentalement, elle est définie comme un principe de partage des profits et
  des pertes appliqué normalement à un contrat commercial entre la partie qui fournit le fonds ou
  le capital et la partie qui gère l'affaire Le modèle Mudaraba est pratiqué principalement en Malaisie
- ***Hybride :*** Combinaison de Wakala et Mudharaba. Ce modèle est le modèle le plus dominant sur le marché Takaful. En effet, ce modèle est pratiqué par la plupart des sociétés Takaful du Moyen-Orient ainsi que dans d'autres régions (Malaisie, Bahreïn, EAU, Soudan, Kenya…)
- ***Waqf : Appliqué au Pakistan, ce modèle prévoit le versement d'une contribution initiale par l'opérateur au fonds Takaful. Les assurés y versent des contributions supplémentaires, qui sont ensuite utilisées pour régler les sinistres.***

La situation au Maroc

A l'heure actuelle au Maroc, le souci est de compléter l'écosystème par une assurance « *Takaful* » afin de pouvoir faire face aux risques liés aux produits de financements islamiques. L'objectif de cette assurance est de permettre aux banques participatives la complétude de leurs produits de financements. L'assurance « *Takaful* » repose sur la

coopération et la mutualisation. Le principe de partages des profits et des pertes est l'idée principale sur laquelle repose la finance islamique. Selon la finance islamique, les risques doivent être assumés par les parties contractantes.

L'assurance takaful est l'un des mécanismes les plus importants de protection sociale dans l'économie participative, en raison de sa contribution à la réalisation d'une sorte de justice sociale entre les différents groupes de la société, en particulier les plus vulnérables, qui ne sont pas en mesure, avec leurs propres capacités, de faire face à tous les risques potentiels.

L'assurance Takaful est le pilier manquant du système financier participatif au Maroc. Certes ne nous pouvons pas nier que le Maroc essaye d'avancer et d'investir dans ce secteur d'activité mais les choses avancent lentement, ce qui nous pousse à poser la question suivante ***: Est-ce que l'État et ces organismes vont réussir à compléter l'écosystème des banques participatives dans les plus brefs délais malgré cette crise sanitaire ?***

La transformation digitale des banques(le digital banking)

Les banques sont, depuis l'antiquité, des actrices essentielles de l'économie. Un de leurs rôles principaux consiste à collecter de l'épargne pour le distribuer ensuite sous forme de crédits. Elles permettent également les échanges monétaires et les paiements. Elles profitaient jusqu'alors d'une position monopolistique sur des opérations génératrices de fortes commissions : crédits aux entreprises et aux particuliers, paiements et flux divers… Mais l'arrivée du digital va brusquement tout remettre en question.

L'apparition du web, la démocratisation d'internet et des terminaux mobiles au début des années 2000 ont entraîné de nouveaux comportements et de nouvelles habitudes de consommation. L'impact sur les banques, actrices centrales de l'économie, a été considérable.

En effet, la révolution numérique a transformé le secteur bancaire. Ces vingt dernières années, les banques traditionnelles ont dû repenser leur business model aux changements portés par l'internationalisation des marchés, l'avènement des canaux de distribution digital et le changement du comportement des consommateurs afin de survivre et de rester compétitives ; par la mise en place de nouveaux outils, processus et stratégies, afin de répondre à la concurrence des nouveaux entrants dans le système financier.

En effet, la révolution numérique a transformé le secteur bancaire. Ces vingt dernières années, les banques traditionnelles ont dû repenser leur business model aux changements portés par l'internationalisation des marchés, l'avènement des canaux de distribution digital et le changement du comportement des consommateurs afin de survivre et de rester compétitives ; par la mise en place de nouveaux outils, processus et stratégies, afin de répondre à la concurrence des nouveaux entrants dans le système financier.

Cette transformation digitale a eu un impact considérable sur les métiers bancaires, comme sur la relation client-banque. A titre d'exemple, d'une part la transformation digitale a fait gagner du temps et faciliter les opérations usuelles et répétitives pour les banquiers. D'autre part, elle a permis aux clients des banques de s'informer rapidement et de comparer les prix et la qualité des services financiers proposés, ce qui leur rendent d'être de plus en plus exigeants, leur fréquentation vers les agences a diminué, du fait que l'accès aux banques devient totalement mobile. Toutefois, ce constat peut être l'origine d'une discrimination socio-économique de fait de certaines catégories de la population à cause de certains coûts financiers (accès Internet, outils informatiques) ou des coûts d'apprentissage et d'analphabétisme, ce qui peut produire des facteurs de résistance des clients.

Ainsi que l'un des facteurs qui a fortement influencé le secteur bancaire dans l'ère de la banque moderne est la naissance des NTIC (Nouvelles technologies d'information et de communication).

Aujourd'hui, les Banques marocaines mettent à la disposition de leurs clients des applications mobiles, leur permettant d'avoir accès à des services de consultation et de réaliser une panoplie d'opérations telles que des paiements, des virements, des opérations d'épargne, de bourse en ligne et des demandes réelles de crédits. À noter que, selon une enquête menée par BANKEO, 78% des clients marocains consultent leurs comptes et réalisent diverses opérations bancaires ou extra-bancaires (paiement de factures, vignette, etc.) en se servant d'une application mobile.

Aujourd'hui, le rôle que joue le digital dans le développement des services bancaires s'avère indéniable. Une course à l'introduction des nouvelles pratiques numériques est devenue un gage d'efficacité pour les banques. Offrir des services multiples aux clients via une application mobile ou implanter des sites web interactifs permettraient à la banque de gagner en efficacité et d'assurer une relation durable avec ses clients.

L'impact de covid-19 sur le secteur bancaire

Le monde est frappé par une crise sanitaire sans précédent qui a démarré à Wuhan, en Chine, fin 2019. Cette crise s'est rapidement propagée à l'ensemble des pays de la planète avec un bilan de contaminations et décès lourd à ce stade ayant conduit la plupart des Etats à ordonner le confinement de leur population.

Une pandémie n'est pas nouvelle dans l'histoire de l'humanité. Mais ce qui rend la pandémie de COVID-19 spéciale, c'est qu'elle se produit dans un contexte sans précédent où l'interconnexion et l'interdépendance entre les personnes, entre les pays et entre les continents sont si profondes. Les progrès de l'homme en matière de technologie, d'intelligence et de transport ont physiquement et psychologiquement mondialisé les gens. La conséquence est que les problèmes d'un pays deviennent des problèmes mondiaux. Le Maroc, comme tout autre pays, a beaucoup souffert des effets négatifs de cette crise. Malgré les actions et mesures préventives initiées par les autorités financières et réglementaires, le Covid-19 a quasiment paralysé la vie économique et sociale du pays.

Cette situation a conduit à une chute brutale de l'activité économique au niveau mondial avec des difficultés financières déjà importantes pour de nombreuses entreprises, en particulier dans des secteurs lourdement affectés (tourisme, transport, BTP, restauration, textile, construction, automobile, etc.) et dans de nombreuses TPME. En cette période marquée par un niveau extrême d'incertitude, les états ont mis en place des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises et les ménages, préservant au passage les capacités de production et de travail dans l'espoir d'une reprise économique à très court terme. Le Maroc a fait preuve d'une mobilisation générale, d'actions de solidarité et de mesures de soutien à l'économie sans précédent (fonds dédié déjà doté de 34 Mds MAD, suspension du paiement des charges sociales, indemnisation des employés provisoirement arrêtés, mécanisme de garantie de la CCG en faveur de la TPME - Damane Oxygene, moratoire pour le remboursement des crédits bancaires, mesure de soutien du système financier par la Banque Centrale, etc.).

Impact sur l'économie nationale :

Au niveau de la croissance :

La Banque centrale marocaine a revu à la baisse ses prévisions de croissance nationale pour 2020 de 3,8% à 2,3% compte tenu de l'effet conjugué de la mauvaise récolte céréalière et de la propagation au niveau mondial de la pandémie

Au niveau de la consommation et de l'investissement :

Compte tenu du gel des activités des entreprises, de la hausse attendue du taux de chômage ainsi que des mesures sanitaires entreprises (confinement, fermeture de restaurants, de cafés, d'usines, etc.), une baisse de la consommation des ménages (hors produits de première nécessité) et de l'investissement devrait être attendue.

Au niveau du commerce :

Globalement, l'impact du Covid-19 sur le commerce varie par secteur. Alors que certains secteurs exportateurs, tels que le textile et l'automobile pâtissent des conséquences de la crise (détails dans la section suivante), d'autres, notamment le secteur des fruits et légumes, en bénéficient.

Au niveau du système bancaire :

En une année de crise, la structure du secteur bancaire marocain est restée globalement stable, d'après la 17ème édition du rapport annuel sur la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib. Le rapport traite, entre autres, l'évolution de la structure et la rentabilité du secteur bancaire en 2020.

D'une manière globale, **la structure du système bancaire est restée stable**, à l'exception du secteur des établissements de paiement qui a connu l'entrée d'un nouvel opérateur. **Le réseau des banques a marqué une baisse** en 2020 face à un recours croissant aux canaux digitaux, imposé par la pandémie.

Dans le détail :

- le nombre d'établissements de crédit et organismes (assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib) a totalisé **91** établissements en 2020 contre **90** en 2019.
- le réseau bancaire a enregistré une baisse de **0,4%** en 2020. Le nombre de guichets bancaires s'est réduit de 29 agences pour ressortir à 6.510. (Cela s'explique par **l'accélération de la digitalisation du secteur** suite aux recours des banques aux canaux digitaux, tenant compte des conséquences de la crise du Covid.)
- La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à **5.500** contre **5.400** une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour **10.000** habitants s'est établi à 1,8 guichet.
- Le jeune écosystème de la finance participative a vu son réseau d'agences progresser en passant de **133** en 2019 à **154** agences en 2020.
- **Le réseau des associations de microcrédit a enregistré une baisse de 1%** en 2020
- **1,5 million de comptes bancaires additionnels en 2020(hausse annuelle de 1,5 million de comptes, soit +5,2%)**
- **Le résultat net des banques a subi une baisse de 43,2% à 6,8 milliards de dirhams**, qui fait suite à une hausse de 8% en 2019.

Situation et rôle des banques dans la gestion de la crise :

Dans ce contexte, les banques sont à la fois directement impactées par les effets de cette crise (chute de la production de crédit, impayés et défauts attendus en forte hausse, augmentation des taux d'utilisation des lignes autorisées, octroi de moratoires et gels souvent systématiques, impacts substantiels sur la liquidité) et appelées à assurer un rôle essentiel dans l'accompagnement des entreprises en difficultés (dispositif de report d'échéances, nouveaux financements à taux bonifiés), notamment par la distribution des nouveaux prêts garantis par l'état et plus globalement en transmettant à l'économie l'effet de l'assouplissement monétaire actionné par la Banque Centrale (baisse des taux, accès élargi à la liquidité, refinancement TPME, etc.)

La gestion de la pandémie de Covid-19 a représenté un véritable défi pour tous les pays, et a engendré des difficultés majeures pour leur population. En dépit de tout cela, des mesures concrètes peuvent être adoptées pour en atténuer les conséquences et pour préparer une réponse efficace face à la crise.

FinTech

Le digital est une révolution qui touche tous les secteurs économiques et notamment le secteur bancaire. Les banques se trouvent dans l'obligation de s'adapter à ses changements et cela implique des sommes astronomiques proportionnelles à la taille de leurs infrastructures corporelles et incorporelles. Avec l'arrivée des nouvelles technologies et la démocratisation d'internet, nous observons un déséquilibre qui s'accentue dans la distribution bancaire. Le comportement des consommateurs ayant aussi évolué et leurs attentes sont de plus en plus sophistiquées. Ils sont plus opportunistes et moins fidèles. Les clients

veulent plus de rapidité dans le traitement de leur demande et ils sont également de plus en plus informés. Le consommateur veut maitriser ses choix. Il ne veut plus payer pour des produits/ servies dont il n'a pas besoin.

L'ensemble des transformations ayant touché le profil habituel du consommateur ainsi que l'accélération des innovations technologiques ont donné naissance à de nouveaux entrants dans le système financier, à savoir les Fintech.

La Fintech, c'est quoi au juste ?

Le terme vient de la contraction du mot Finance et Technologie, il désigne une start-up qui utilise l'innovation et la technologie pour repenser certains services financiers et bancaire, ces Start up offrent des services spécialisés qui peuvent concurrencer les banques ou s'intercaler dans la relation banque client. La Fintech est partie intégrante de la nouvelle révolution digitale qui touche de nombreux secteurs d'activités et son essor dans des pays en voie de développement tel que le Maroc pourrait constituer un gisement d'opportunités pour le secteur financier.

La Fin Tech s'intéresse aux innovations des services financiers, ce qui assure le confort et le repos aux individus, attire un nombre croissant de clients, et de la sorte accroît le profit de l'entreprise financière.

« La clé de la réussite de la FinTech est soit de proposer quelque chose de radicalement différent de ce que fait une banque, soit de réussir à modifier en profondeur un mode de distribution qui permet d'atteindre une masse critique très rapidement et d'être pérenne. »

La mondialisation financière peut être résumée en « 3d » : qui signifie les évolutions qu'a subies le marché : Décloisonnement - Déréglementation-Désintermédiation, idée introduite par Henri BOURGUINAT

Quels avantages /risques pour la Fin Tech ?

Avantages	***Risques***
Un accès accru aux services financiers via des appareils comme les Smartphones	Les prêts alternatifs
Des coûts plus bas	L'électronisation du marché
Une concurrence plus vive	La sécurité des données
Une collaboration renforcée	L'efficacité des paiements
Une meilleure gestion des risques	L'arbitrage réglementaire
	Les fautes

Les obstacles à la FinTech :

- Les banques manquent peut-être d'innovation, mais les jeunes entreprises manquent de confiance

- Les clients des banques manquent de connaissances suffisantes sur les startups en technologie financière et un manque de compréhension des services partiellement disponibles
- Les préoccupations de sécurité sont la principale raison pour laquelle les clients préfèrent payer à la livraison
- La peur des fraudeurs incite les clients insatisfaits des banques à rester fidèles à leurs banques

QUELLES TECHNOLOGIES DANS LA FINTECH ?

La liste qui suit est loin d'être exhaustive dû à l'évolution constante du secteur et du développement de nouvelles technologies jusqu'à là inexploitées. Elle regroupe toutefois certaines des principales technologies qui ont eu le plus d'impact sur le secteur financier dans l'ensemble.

- **Block Chain :** c'est une technologie de stockage et de transmission d'informations, prenant la forme d'une base de données dont le champ d'application est bien plus large que celui des cryptomonnaies/crypto-actifs (assurance, logistique, énergie, industrie, santé, etc.).
- **crypto monnaies** : Une cryptomonnaie1, dite aussi cryptoactif, cryptodevise, monnaie cryptographique ou encore cybermonnaie2, est une monnaie numérique émise de pair à pair (actif numérique), sans nécessité de banque centrale, utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé.

- **Financement participatif / Crowdfunding** : Le concept de crowdfunding (connu également sous le nom de financement par la foule ou financement participatif). C'est-à-dire l'appel ouvert à la collecte de fonds. Cette technique consiste à utiliser **internet** comme un canal mettant en relation les porteurs de projets « entrepreneurs », *collecteurs de fonds*, qui demandent l'aide financière avec les *bailleurs de fonds*, qui souhaitent investir ou simplement subventionner les projets des entrepreneurs.

- **Instant Pay / Paiement mobile :** Le paiement mobile désigne tout opération de paiement effectuée depuis un téléphone mobile, vers un autre téléphone mobile ou en effleurant un terminal monétique compatible

- **Open Banking** : L'Open Banking applique en effet une approche plus ouverte qui permet à certaines données bancaires d'être partagés entre une banque et certains services financiers tiers. Cette pratique est bien entendu strictement encadrée et ne s'applique pas sans condition

- **Ainsi RegTech et AssurTech ...**

Une menace pour les banques ?

Pour Abdelhakim Agoumi, le Directeur du Pôle service à la clientèle et canaux alternatifs au sein du CIH, la transformation de l'usage technologique n'est en aucun cas perçue comme une menace, mais plutôt une opportunité pour s'améliorer. «La technologie a énormément modifié le parcours client. La transformation des usages a poussé la banque à amener la transaction plus près du client et à se rendre compte finalement que le point physique n'est pas la meilleure solution. Dans cette configuration, la banque elle-même s'est placée comme une Fintech», explique-t-il. Partageant ce même avis, M.Regragui ajoute que «l'utilisateur est de plus en plus exigeant, demandant plus de services à sa banque qui se voit poussée à changer son business model. «Avec l'avènement de l'open finance, les banques offrent aujourd'hui des services dits beyond banking ou extrafinanciers en collaborant avec des enseignes comme airbnb, uber, etc

Alors qu'en est-il du Maroc ?

La Fintech est une opportunité à saisir pour renforcer l'inclusion financière et le développement économique et social comme l'a déclaré le Wali de Bank Al Maghrib Abdellatif Jouahri à la conférence régionale pour l'Afrique et le Moyen Orient organisée par Bank Al-Maghrib en partenariat avec le Fonds Monétaire International (FMI) sous le thème de ''La transformation digitale'' et tout cela , le gouvernement marocain l'a bien compris en revoyant son cadre législatif dans le domaine financier en modifiant la loi 103-12 dite '' Nouvelle loi Bancaire '' qui introduisait bien le statut d'établissement de paiement mais ne définissait pas les conditions et modalités du fonctionnement de ce dernier, ni des services qu'il peut proposer. La modification apportée se manifeste par l'introduction en juin 2016 de deux circulaires de la Banque Centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib), relatives aux établissements de paiement et aux services de paiement, qui viennent donner plus de détails sur la mise en application des dispositions de cette nouvelle loi.

NMD

Un modèle, en général, est un exemplaire à suivre du fait de sa perfection. Il concerne à la fois les êtres humains et les choses. Un modèle est également un schéma théorique d'un système ou d'une réalité complexe. Par extension, « un modèle de développement est un schéma à suivre afin de promouvoir le progrès d'un peuple. Il s'agit d'un cadre de référence pour ceux à qui il appartient d'élaborer les politiques publiques d'un pays ».

Au Maroc, la volonté du changement est exprimée au plus haut sommet de l'État. Sous l'impulsion du Roi Mohammed VI, et conformément à une méthode de travail qui a donné ses preuves, le souverain a mis au travail une Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) qui a passé au scanner tous les sujets anxiogènes, notamment les inquiétudes et insatisfactions des citoyens marocains. Le Nouveau modèle de développement

(NMD), présenté au Roi, le mardi 25 mai, énumère les enjeux, les priorités ainsi que la manière d'atteindre le changement escompté à l'horizon 2035.

La Commission spéciale sur le modèle de développement a émis plusieurs propositions pour permettre au Royaume de franchir un nouveau cap à l'horizon 2035. Sur le volet du financement, ses propositions de projets et de réformes nécessiteront une part non négligeable du PIB pour atteindre les objectifs arrêtés dans le cadre du Nouveau modèle de développement (NMD).

Le financement du Nouveau Modèle de Développement

Le financement du nouveau modèle de développement requiert la mobilisation de ressources financières conséquentes pour son amorçage et sa mise en œuvre et appelle à une stratégie de financement volontariste, abordant ces dépenses additionnelles comme des investissements en vue de créer une dynamique vertueuse inclusive garantissant la soutenabilité.

• Des financements publics additionnels de l'ordre de 4% du PIB annuellement en phase d'amorçage (2022-2025).
• Ce niveau des financements publics passera à 10% du PIB en rythme de croisière à l'horizon 2030.
• Des projets au cœur du Modèle, comme les cinq paris retenus, les réformes structurelles qui les accompagnent (eau, énergie, transport et logistique, numérique...), la transformation productive de l'économie, et le développement d'écosystèmes territoriaux (projets régionaux, fonds d'appui, pôles de recherche et formation, etc.), auront besoin d'être lancés dès 2022 pour favoriser la création de valeur et d'emplois de qualité.

• Les chantiers principaux du NMD, du fait de leur portée transformationnelle, favoriseraient la transition vers un nouveau palier de croissance annuelle du PIB pouvant s'établir à 6% en moyenne à partir de 2025 et à 7% à partir de 2030.

• La stratégie de financement du NMD prend appui sur cinq leviers structurants, faisant appel au financement public et privé, qui visent à amorcer les grands chantiers et qui devront être actionnés de manière concomitante :

1. Une politique budgétaire alignée aux objectifs du NMD, actant les réallocations nécessaires au financement de ses chantiers transformateurs.

2. Une politique budgétaire agile, qui s'inscrit dans la dynamique de moyen-long terme que requiert tout modèle de développement.

3. Une politique fiscale plus efficace, à même de permettre la mobilisation de ressources supplémentaires, dont le potentiel est estimé entre 2 et 3% du PIB.

4. Une amorce rapide de la transformation structurelle de l'économie, à même de générer des ressources à moyen terme permettant la soutenabilité du modèle et faisant appel à un rôle accru des EEP (établissements et entreprises publics) et du secteur privé national et international.

5. Des conditions propices pour l'accroissement de l'investissement privé national et international, à travers un cadre d'investissement attractif et la diversification des mécanismes et des systèmes de financement au service de la transformation économique.